

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAL CENIS

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET COMMUNAL

Numéro SIRET : 20006406100209

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE LANSLEBOURG

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : LOTISSEMENT DE SAINT ANDRE

ANNEE 2018

SOMMAIRE

I. Vote du budget	
p.2	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.3	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.4	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.5	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

II - Annexes		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A3 - Etat des provisions		X
	A4 - Etalement des provisions		X
p.6	A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.7	A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement		X
	A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement		X
	A6.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A6.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A7 - Etat des charges transférées		X
	A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
p.8	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.9	D2 - Arrêté et signatures	X	

I - VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	44 000,00	50 000,00	50 000,00
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménage)	42 000,00	50 000,00	50 000,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	2 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		1,00	1,00
65888	Autres		1,00	1,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		44 000,00	50 001,00	50 001,00
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		44 000,00	50 001,00	50 001,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</i>	103 230,00	111 029,00	111 029,00
7133	<i>Variation des en-cours de production de biens</i>	103 230,00	111 029,00	111 029,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		103 230,00	111 029,00	111 029,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		103 230,00	111 029,00	111 029,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		147 230,00	161 030,00	161 030,00

+

RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00
------------------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
------------------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	161 030,00
------------------------------------------------------	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

I - VOTE DU BUDGET

I

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)			0,00	0,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d			0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	147 229,00	161 029,00	161 029,00
7133	Variation des en-cours de production de biens	147 229,00	161 029,00	161 029,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			147 229,00	161 029,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		147 229,00	161 029,00	161 029,00

+

RESTES A REALISER 2017 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

1,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

161 030,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

I - VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	770,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	770,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		770,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		770,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	147 229,00	161 029,00	161 029,00
	Charges transférées (9)	147 229,00	161 029,00	161 029,00
3351	Terrains	147 229,00	161 029,00	161 029,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		147 229,00	161 029,00	161 029,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		147 999,00	161 029,00	161 029,00

+	
RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	161 029,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

I - VOTE DU BUDGET

I

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		13 031,00	13 031,00
168748	Autres communes		13 031,00	13 031,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			13 031,00	13 031,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES			13 031,00	13 031,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	103 230,00	111 029,00	111 029,00
3351	Terrains	103 230,00	111 029,00	111 029,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		103 230,00	111 029,00	111 029,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		103 230,00	111 029,00	111 029,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		103 230,00	124 060,00	124 060,00

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	36 969,00
----------------------------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	161 029,00
----------------------------------------------	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		111 029,00	III 111 029,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		111 029,00	111 029,00
3351	Terrains (4)	111 029,00	111 029,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	111 029,00	0,00	36 969,00	0,00	147 998,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 147 998,00
Solde	V = IV - II (6) + 147 998,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.

II - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

II

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

II - ANNEXES

II

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire,
A Val-Cenis, le 27/03/2018

Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Val-Cenis, le 27/03/2018

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 35

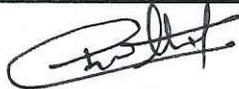
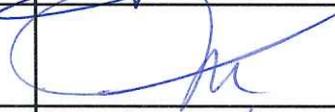
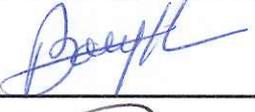
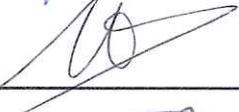
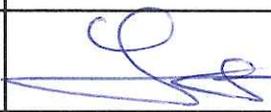
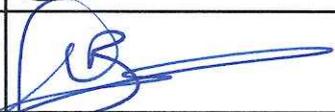
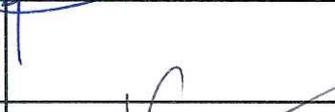
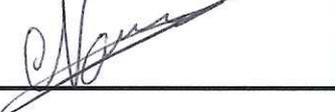
VOTES : Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 23/03/2018

Les membres du Conseil Municipal,

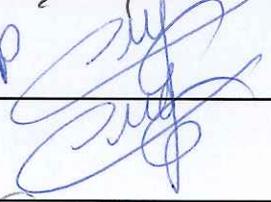
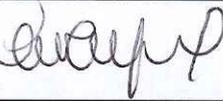
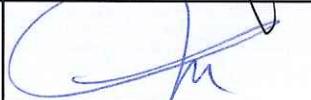
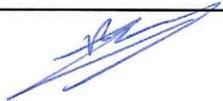
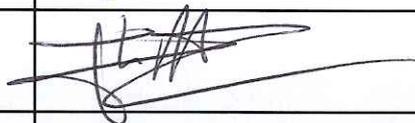
CHEVALLIER Paul	
BOIS Patrick	
ZANATTA Rémi	
BOUGON Jean-Louis	
VINCENDET Pierre	
ZAPILLON Christelle	
MENARD Jacqueline	
BOROT André	
POUPARD Laurent	
HUE Michel	Renvoie à Paul CHEVALLIER 
BOURDON Gérald	
MARIN Georges	
CRENN FINAZ Noémie	

II - ANNEXES

II

ARRETE ET SIGNATURES

D2

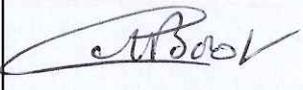
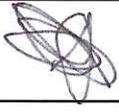
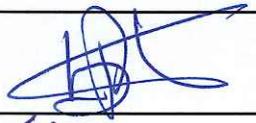
RAVIER Bernard	
BISON Rosemary <i>Pouvoir à Georges CECILLON</i>	<i>PP</i> 
CECILLON Georges	
CARAYOL Annie	
JORCIN Catherine	
ETIEVANT Jean-Luc <i>Pouvoir à Rémi ZANATTA</i>	
DE SIMONE Olivier	
DEBORE Patrick	
GAGNIERE Pierre	
BOURGEOIS Yvan	
FELISIAK Eric	
HUART Pierre	
RATEL Joseph	
METIVIER Jean-Luc	
LEMAIRE Cyril	
BOROT Lionel	
DUBOIS Nicolas	

II - ANNEXES

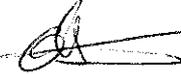
II

ARRETE ET SIGNATURES

D2

DUPRE Pascal	
FAVRE Clément	Pouvoir à André BOROT 
FRAYSSE Hervé	
BANTIN Jérémy	
BERNARD Anthony	
ARNOUX Jacques	
BRESSON Alain	
BURDIN Grégory	
CLARAZ Yvon	
DAVID Alain	
FILLIOL Mickaël	
HENRY Patrice	
LEPIGRE Philippe	
MENJOZ Marc	
MENJOZ Sébastien	Pouvoir à Patrick BOIS 
PERINO Gérard	
ROSAZ Sébastien	

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SUIFFET Gilbert	
ZINANT Emmanuelle	Buvoir à Olivier DE SIMONE 

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le et de la publication le

A Val-Cenis, le 22/03/2018



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés 

**Berger
Levrault**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DE VAL CENIS

Utilisateur : ROSAZ Catherine

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte:	180327BP18STAND
Date de la décision:	2018-03-27 00:00:00+02
Objet:	BUDGET PRIMITIF 2018 - LOTISSEMENT DE SAINT ANDRE
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	073-200064061-20180327-180327BP18STAND-BF
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 073-200064061-20180327-180327BP18STAND-BF-1-1_0.xml	text/xml	1059
nom de original: DOCBUDG-BP-2018-ST ANDRE.xml	application/xml	18207
nom de métier: 99_BU-073-200064061-20180327-180327BP18STAND-BF-1-1_1.xml	application/xml	18207
nom de original: Page signatures BP 2018 Saint Andre.pdf	application/pdf	684759
nom de métier: 99_AU-073-200064061-20180327-180327BP18STAND-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	684759

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 avril 2018 à 10h37min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 avril 2018 à 10h38min51s	Accepté par le TdT : validation OK